

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale	■							
		p1	communautaire récréatif		■						
		u1	utilité publique légère		■						
		h5	projet intégré d'habitation			■					
		LOGEMENTS		Nombre de logements	min.	1	0	8			
	Nombre de logements		max.	1	0	--					
STRUCTURE / BÂT		Isolée		■		■					
		Jumelée				■					
		Contiguë					■				
BÂTIMENT		Hauteur maximum	(étage)	2	--	2					
		Largeur minimum	(m)	7	--	7					
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	80	--	80					

TERRAIN		Superficie minimum	(m ²)	5000	--	80000				
		Largeur minimum	(m)	50	--	--				
		Profondeur minimum	(m)	60	--	--				

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)	8	--	10				
		Avant maximum	(m)	--	--	--				
		Latérale minimum	(m)	4	--	5				
		Total des deux latérales minimum	(m)	8	--	10				
		Arrière minimum	(m)	8	--	10				
		Espace naturel	(%)	60	--	60				
		Rapport espace bâti / terrain	max.	0,08	--	0,25				
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--	--				
		Nombre de logement / hectare	max.	--	--	--				

DISPOSITIONS SPÉCIALES		(1)		(1)(3)			
		(2)		(4)(5)			
		(8)		(6)(7)			
				(9)			

ZONE:	Vc 407
<i>De villégiature</i>	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
<ul style="list-style-type: none"> (1) PIIA 002 - Implantation en montagne (2) Art. 8.3.7 - Logement de gardien (3) Art. 14.1.1 - Projet intégré d'habitation (4) PIIA 013 - Travaux et construction dans certaines zones (5) Les aménagements d'une plage et d'une marina sont interdits (6) Un seul bâtiment communautaire accessoire est autorisé pour desservir les résidents du projet (7) PIIA 03 - Quai (8) Superficie de lotissement prescrite au règlement de lotissement (9) Maximum de 3 bâtiments contigus

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2021-01-22	2020-U53-85	ajout h5